

Délibération n°064-2022

**Demande de subvention DETR-DSIL 2023 pour la construction du groupe scolaire**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	17	17
Date de convocation		
16 septembre 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le seize septembre précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Marie-Dominique MICHELET, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

Nombre de membres présents = 17 / Nombre de votants = 17 / Nombre d'absents = 8

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Considérant l'appel à projet lancé le 5 septembre dernier pour la campagne DETR-DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023, et la date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 novembre prochain, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat pour la construction du groupe scolaire élémentaire au quartier Peire Fioc, selon un phasage de l'opération en deux tranches fonctionnelles :

Tranche 1 : Réalisation des salles de classe, locaux administratifs, locaux mutualisés et locaux techniques

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	MONTANT
Frais d'études :				
- Moe phase conception (58%)	324.692	421.225	Commune	2.085.992
- Etudes géotechniques	7.700			
- Contrôle technique (58%)	13.248			
- CSPPS (58%)	5.382			
Travaux de construction	2.644.040	3.172.849	FCTVA (16,404% TTC)	652.563
VRD	320.000	384.000	Etat / DETR (30%HT)	994.518
			Département	245.000
<b>Total</b>	<b>3.315.062</b>	<b>3.978.074</b>	<b>Total</b>	<b>3.978.073</b>

Tranche 2 : Réalisation des espaces restauration et périscolaire, et aménagement des espaces extérieurs

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	MONTANT
Frais d'études :				
- Moe phase conception (42%)	235.122	298.333	Commune	224.718
- Contrôle technique (42%)	9.592			
- CSPPS (42%)	3.897			
Travaux de construction	1.914.649	2.297.579	FCTVA (16,404% TTC)	620.870
Equipements	465.800	558.960	Etat / DETR (30%HT)	946.218
VRD	525.000	630.000	Région (cuisine)	428.067
			Département	365.000
			CAF du Gard	200.000
			Aménageur ZAC	1.000.000
<b>Total</b>	<b>3.154.060</b>	<b>3.784.872</b>	<b>Total</b>	<b>3.784.873</b>

## Total de l'opération :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	MONTANT
Frais d'études : - Maîtrise d'œuvre - Etudes géotechniques - Contrôle technique - CSPTS	559.812 7.700 22.840 9.280	719.558	Commune	2.310.710
Travaux de construction	4.558.690	5.470.428	FCTVA (16,404% TTC)	1.273.433
Equipements	465.800	558.960	Etat / DETR (30%HT)	1.940.736
VRD	845.000	1.014.000	Département	610 000
			Région (cuisine)	428.067
			CAF du Gard (ALSH)	200.000
			Aménageur ZAC	1.000.000
<b>Total</b>	<b>6.469.122</b>	<b>7.762.946</b>	<b>Total</b>	<b>7.762.946</b>

L'augmentation généralisée du prix des matériaux ainsi que l'augmentation de surface nécessaire à la réalisation de l'option cuisine centrale ont généré une forte majoration du coût prévisionnel de l'opération, qui pourra encore être affiné à la faveur de la phase conception puis des marchés de travaux.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Circulaire préfectorale du 5 septembre 2022 relative à la campagne DETR-DSIL 2023,  
Vu sa délibération n°073-2021 du 21 octobre 2021 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du groupe scolaire élémentaire,  
Vu sa délibération n°015-2022 du 24 février 2022 approuvant l'esquisse de construction du groupe scolaire élémentaire,  
Considérant l'avant-projet sommaire présenté par l'équipe maître d'œuvre de l'opération,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

1. D'approuver le coût total prévisionnel de l'opération de construction du groupe scolaire élémentaire, d'un montant de 6.469.122 €HT.
2. D'approuver la première tranche de travaux portant sur les espaces scolaires, administratifs, techniques et mutualisés, d'un montant de 3.315.062 €HT.
3. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.
4. De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023 au taux le plus élevé possible.
5. D'inscrire le coût de l'opération au budget principal 2023.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

